

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 novembre 2018 à 20h**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers: M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
M. Réjean Sauvé  
Mme Aline Nault  
M. Willy Mouzon

Était absent : M. Alexandre Zalac

Mme Diane Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**239-11-18**  
**Ouverture de la séance**

Madame Julie Lemieux, mairesse ouvre la séance du 13 novembre 2018, à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240-11-18**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en retirant les points suivants :

- Point 10, Renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités.
- Point 29, Résolution 181-09-18 corrigé – Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation des modules de jeux au parc Cavaleri.
- Point 34 Autorisation de paiement pour l'installation et la formation pour le nouveau photocopieur.
- 

Et en ajoutant le point suivant :

- Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un chauffage temporaire pour le centre socioculturel

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**241-11-18**  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**242-11-18**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**243-11-18**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

Madame la directrice générale dépose la correspondance reçue.

**244-11-18**

**Adoption du calendrier 2019 pour les séances du Conseil**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST RÉSOLU,

QUE le calendrier pour l'année 2019 ci-dessous soit adopté, les séances du conseil se tiendront à 20 h 00, au Centre communautaire, situé au 769 Route Principale, Très-Saint-Rédempteur;

15	Janvier	2019	09	Juillet 2019
12	Février	2019	13	Août 2019
12	Mars	2019	10	Septembre 2019
09	Avril	2019	08	Octobre 2019
14	Mai	2019	12	Novembre 2019
11	Juin	2019	10	Décembre 2019

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du Conseil**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil nommés ci-dessous sont déposées :

Madame Julie Lemieux, mairesse, Mesdames les conseillères Isabelle Paré, Aline Nault et messieurs les conseillers Steven Strong-Gallant, Réjean Sauvé, Alexandre Zalac et Willy Mouzon.

### **245-11-18**

#### **Fermeture des bureaux – temps des fêtes**

**CONSIDÉRANT** la politique de vacances des employés, qui permet deux semaines de vacances pendant la période des Fêtes, le bureau de la Municipalité sera fermé à compter du jeudi 20 décembre 2018, à 16h30 et les services reprendront le 7 janvier 2019, à 8hh30.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités**

Sujet retiré.

### **246-11-18**

#### **Renouvellement de l'assurance collective pour l'année 2019**

ATTENDU la résolution numéro 186-11-17 par laquelle la Municipalité adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM Assurance;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil accepte de renouveler l'assurance collective de la FQM Assurance pour l'année 2019, tel qu'établie en tenant compte des ajustements dû au renouvellement du contrat, du retrait de la sur tarification établie en prévision d'un déficit et du remboursement de la sur tarification lié à l'ancien contrat avec la SSQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**247-11-18**

**Annulation de la résolution 178-09-18 – Autorisation de formation pour la directrice générale, par intérim**

CONSIDÉRANT QUE la formation « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 », prévue pour le 17 octobre a été annulée;

IL EST RÉSOLU,

QUE la résolution 178-09-18 soit annulée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**248-11-18**

**Approbation d'un compte de dépenses pour les déplacements de la directrice par intérim**

IL EST RÉSOLU,

QUE LE Conseil approuve le paiement, à Madame Diane Héroux, directrice générale par intérim, des frais de représentation pour les mois de septembre, octobre et novembre totalisant 180,37\$, à raison de 0,53¢ le kilomètre.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 231-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé qu'à la prochaine séance ordinaire du Conseil, il sera adopté le «Règlement numéro 231-2018 « Règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Le projet du règlement 231-2018 concernant les modalités de publication des avis publics est présenté et déposé par Monsieur le conseiller Réjean Sauvé.

**249-11-18**

**Adoption du projet de règlement 231-2018 concernant les modalités de publication des avis publics**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 433.1 du code municipal du Québec, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics ;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur désire se prévaloir des dispositions de la Loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 13 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le règlement portant le numéro 231-2018 soit adopté et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 Avis publics assujettis**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou de tout règlement régissant la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

**ARTICLE 2 Publication et affichage**

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la Municipalité et sur le tableau situé près de l'entrée du bureau municipal.

**ARTICLE 3 Appels d'offres**

Malgré les dispositions de l'article 2 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics :

- devront être publiés sur le site SEAO ou tout autre site de publication exigé par la Loi et
- devront également être publiés dans un journal, le cas échéant

Le tout conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec.

**ARTICLE 4 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Diane Héroux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 13 novembre 2018

Adoption du projet de règlement : 13 novembre 2018

Avis de publication :

Adoption du règlement :

Avis de l'entrée en vigueur :

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS ET CULTURE**

**Dépôt du bilan pour la Fête des Voisins 2018**

Le bilan des revenus et dépenses de la Fête des Voisins 2018 est déposé.

**250-11-18**

**Mandat à la directrice générale pour la fourniture et installation d'un nouveau réservoir à l'huile pour le centre communautaire**

CONSIDÉRANT la vétusté du réservoir d'huile à chauffage ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la directrice générale pour faire le nécessaire afin de faire remplacer le réservoir à l'huile de l'hôtel de ville.

QUE Madame la directrice générale soit autorisée à choisir l'entrepreneur.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**251-11-18**

**Mandat à la directrice générale pour la réparation d'un tuyau menant à la fosse septique.**

CONSIDÉRANT le débordement survenue dans une des salles de toilettes du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'après l'examen des tuyaux menant à la fosse septique il s'est avéré qu'un des tuyaux était brisé à la jonction de la fosse septique ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la directrice générale afin faire le nécessaire pour faire réparer le tuyau brisé.

QUE Madame la directrice générale soit autorisée à choisir l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, Diane Héroux, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de novembre 2018.

**252-11-18**

**Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU, d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1800258 à C1800280	<b>50 605,90 \$</b>
Paiement AccèsD (L) 1800113 à L1800124	<b>51 625,48 \$</b>
Chèques de salaires nos D1800163 à D1800179	<b>10 030,97 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>112 262,35 \$</u></b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**253-11-18**

**Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019**

IL EST RÉSOLU,

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019, soit fixée au lundi 17 décembre 2018 à **19h30**, à l'endroit habituel des réunions du Conseil soit au centre communautaire situé au 769, Route Principale, Très-Saint-Rédempteur.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**États comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2018**

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim dépose le rapport comparatif de la période se terminant au 31 octobre 2018.

**254-11-18**

**Autorisation de paiement pour l'installation des poteaux pour les affiches de numéros civiques**

ATTENDU la résolution numéro 165-08-18 par laquelle le Conseil octroyait le contrat pour l'installation des poteaux pour adresses civiques;

ATTENDU QUE l'installation des poteaux a été faite à la satisfaction de la Municipalité :

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à Puits Artésiens Gaston Lefebvre, de la facture numéro 29799, pour un montant total de 6 500 \$, plus taxes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**255-11-18**

**Autorisation de paiement pour les travaux de plomberie**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à Plomp-Expert, de la facture numéro 10816, au montant de 329.00 \$, plus taxes, pour avoir débouché un des tuyaux extérieurs menant à la fosse septique et procédé à l'identification du problème qui se situe à la jonction de la fosse septique.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**256-11-18**

**Autorisation de paiement pour le nouveau photocopieur**

ATTENDU la résolution numéro 206-10-18 ;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 50044771 au montant de 1821,32 \$, à Xerox Canada pour le nouveau photocopieur AltaLink C8030. Ce montant inclus 1696,32 \$ pour la location annuelle et 125\$ de frais administratifs qui seront crédités sur les factures subséquentes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**257-11-18**

**Autorisation de paiement à Enerzam Inc.**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à Enerzam Inc., de la facture numéro 1118, au montant de 860.53 \$, plus taxes, pour la rédaction du devis pour le chauffage temporaire du centre socioculturel et une rencontre avec les membres du conseil.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**258-11-18**

**Autorisation de paiement à Robert Daoust et Fils inc. pour la fourniture et la distribution de bacs à matières organiques.**

ATTENDU la résolution numéro 110-06-18 par laquelle la Municipalité octroyait le contrat pour la livraison des bacs et le ramassage des matières organiques à Robert Daoust et Fils Inc.;

ATTENDU QUE tous les bacs roulants pour les matières organiques ont été distribués ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à Robert Daoust et Fils inc., de la facture numéro 162918, au montant total de 12 723.75 \$, plus taxes, pour la distribution des bacs de matières organiques soit un bac de 45 litres et un bac de comptoir de 7 litres.



		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**259-11-18**

**Autorisation de paiement pour la vérification de la fournaise du centre communautaire**

Il est proposé et résolu que le Conseil autorise le paiement, à Ventilation G. Lanthier Inc., de la facture numéro 011036, au montant de 154.00 \$, plus taxes, pour la vérification de la fournaise du centre communautaire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260-11-18**

**Autorisation de paiement des honoraires pour les services d'un inspecteur municipal**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 68270 au montant de 3 973,95\$, taxes en sus, à la firme Infrastructel (Infra Planification Urbaine), pour les services d'inspection municipale en urbanisme pour le mois de octobre 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**261-11-18**

**Autorisation de paiement des honoraires professionnels pour la production du rapport dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC**

ATTENDU la résolution 89-05-17 par laquelle le Conseil donnait à la firme Atelier Urbain le mandat pour des services professionnels de consultation en urbanisme, dans le cadre de l'analyse du contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été déposé à la Municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement à, Atelier Urbain, de la facture finale numéro 84844 au montant de 3 748,75 \$, taxes en sus. Que cette dépense soit imputée au poste 02-610-00-414.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution 181-09-18 corrigée- Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation des modules de jeux au parc Cavaleri**

Sujet retiré.

**262-11-18**

**Autorisation de paiement pour le transport adapté 2018**

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'un montant de 3 895\$ pour les services de transport adapté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**263-11-18**

**Autorisation de paiement pour la publication d'un avis dans le journal l'Étoile du 31 octobre 2018**

ATTENDU le dépôt du Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement, à Viva Média Inc, pour l'avis publié dans le journal L'Étoile du 31 octobre 2018, au montant de 191,00\$, taxes en sus. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire (02-130-00-340).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**264-11-18**

**Remboursement de taxes**

IL EST RÉSOLU,

QUE suite à des montants de taxes payés en trop, des remboursements soient effectués comme suit :

3834 31 3271 0 000 0000	1308.24 \$
3934 57 0936 0 000 0000	743.90 \$
3833 45 8942 0 000 0000	615.28 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**265-11-18**

**Autorisation de paiement pour le sel à déglacer**

ATTENDU la résolution 189-09-18 par laquelle le Conseil octroyait à Sel du Nord le contrat pour la livraison du sel à déglacer pour la saison 2018-2019 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement de la facture 3067, à « Sel du Nord » pour la fourniture de 118,6 tonnes de sel à déglacer livrées au site d'entrepôt situé au 636 rue Saint-Denis, Sainte-Marthe, au coût de 10 768,88 \$, taxes en sus. Que cette dépense soit affectée au compte 02-330-00-635.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Autorisation de paiement pour l'installation et la formation pour le nouveau photocopieur**

Sujet annulé.

**GESTION DU TERRITOIRE**

**Autre sujet**

**266-11-18**

**Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un chauffage temporaire pour le centre socioculturel**

CONSIDÉRANT l'inondation de la salle mécanique du centre socioculturel survenue au printemps 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la nouvelle salle mécanique devra être entièrement revue afin de répondre aux normes du code du bâtiment en matière électrique, de résistance au feu et de la CNESST.

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant trop tard pour effectuer les travaux conformément aux normes ;

CONSIDÉRANT QU'il faut trouver une solution temporaire pour chauffer le bâtiment durant l'hiver ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à « Ferblanterie Formair » pour la fourniture et l'installation d'un chauffage temporaire de type chauffe-chantier, le tout conformément au devis technique de la firme Enerzam et à la soumission S 184059 rev3, au montant de 13 313\$, taxes en sus;

QUE l'entrepreneur présente les documents suivants à la Municipalité :

- une preuve d'assurance responsabilité d'une valeur minimale de 5 000 000\$,
- sa licence d'entrepreneur catégorie chauffage/ventilation

- certificat de conformité avec la Commission des Normes de l'Emploi et de la santé et sécurité du travail

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

Madame Aline Nault informe les citoyens présents qu'un processus est en cours avec Rigaud afin de mettre en place un plan de sécurité civile.

**Période de questions**

Les questions ont portées principalement sur :

- les dépenses des élus lors du congrès 2018,
- une possible augmentation du salaire des élus pour 2019
- l'entretien des sentiers.

**267-11-18**

**Levée de la séance**

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h45.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac		
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h45.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Diane Héroux directrice générale et  
secrétaire-trésorière, par intérim